



Focus sur l'investissement à impact dans le Private Equity

CAPITAL INITIATION

La communauté pour découvrir le
Private Equity de l'intérieur

14 avril 2023



**CAPITAL
INITIATION**

L'investissement à impact



En 2007, le terme « investissement à impact » (ou *impact investing*) a été introduit aux États-Unis

Selon le Global Impact Investing Network (GIIN), un investissement dit "à impact" vise à **générer un impact social et environnemental concret, tout en garantissant un rendement financier**

En d'autres termes, il s'agit d'investir dans des projets qui ont à la fois un **impact positif** sur la société et l'environnement, ainsi qu'un **potentiel de profitabilité**

Aujourd'hui, un des objectifs de ces investissements est de contribuer à l'atteinte des **17 Objectifs du Développement Durable** (ODDs ou SDGs)



**SUSTAINABLE
DEVELOPMENT
GOALS**

Les exigences de l'impact

3 principes



L'intentionnalité

Volonté concrète de l'investisseur de
**générer un bénéfice social ou
environnemental mesurable via son
investissement**



L'additionnalité

Contribution directe de l'investisseur
permettant **d'accroître l'impact net positif
des entreprises en portefeuille**

Matérialisation de l'intentionnalité de
l'investisseur



La mesure

**Évaluation des externalités sociales et
environnementales** des investissements
effectués

Communication des mesures d'impact

La réglementation

- **L'appellation « impact »** pour un fonds est encadrée au niveau **européen** dans une démarche d'unicité autour des **critères ESG**
- C'est la **SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)**, une réglementation applicable aux **PSI (Prestataires de Services d'Investissement)** et gestionnaires d'actifs qui impose les termes de cet encadrement
- La réglementation définit **3 catégories** : « **article 6** » (sans objectif ni exigence), « **article 8** », et « **article 9** »
- Certains **secteurs d'activités sont prohibés** pour les fonds article 8 et article 9 en raison de leur mauvais impact ESG
 - C'est notamment le cas de la **défense**, de l'**exploitation pétrolière ou minière**, des activités dans des **zones susceptibles de permettre le travail des mineurs** ou **le travail forcé**, etc.

Les fonds article 8

- Objectif de durabilité
- Pas de critère contraignant
- Fournissent des informations claires sur leur politique d'investissement durable
- Tiennent compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement

Les fonds article 9

- Vocation d'investissement durable
- Critères contraignants de mesure de l'impact et des résultats au niveau environnemental et social
- Doivent fournir des informations détaillées à propos de l'intégration des critères ESG dans leurs processus
- Objectif de minimisation des externalités négatives

La Commission Impact



c.12,41 Mds€ sous gestion impact

vs. 6,2 Mds€ en 2021 (+ 100%)



484 professionnels dans le secteur

vs. 268 en 2021 (+ 80%)



2 030 entreprises impact en portefeuille

vs. 1 242 en 2021 (+ 63%)



56 sociétés de gestion membres

vs. 52 en 2021 (+ 8%)

La Commission Impact de France Invest a été créée en 2012 et rassemble actuellement des sociétés de gestion qui ont pour objectif commun d'investir dans des projets entrepreneuriaux à impact

Panorama des acteurs

56 sociétés cherchant à
conjuguer rendement
financier et impact positif
sur la société et
l'environnement





Exemples de sociétés de gestion
membres de la commission impact


alterequity



Quelques participations


○ **MIIMOSA** : plateforme de crowdfunding à impact 

○ **LES RIPEURS** : collecte de déchets de chantiers pour valorisation 

○ **ILEK** : distribution de biogaz et d'électricité 100% renouvelables 

○ **SATELIA** : solution de télésurveillance inclusive 

○ **VÉLOGIK** : leader de la maintenance B2B industrielle de vélo 

○ **CHROMAVISO** : spécialiste de l'éclairage circadien pour soins de santé 

alter equity

IMPACT
partners

Des investissements qui respectent les 3 piliers de l'impact :

- ✓ L'intentionnalité
- ✓ L'additionnalité
- ✓ La mesure

Focus sur un investissement : nextProtein

Equity Story

- Levée de fonds en avril **2020 (série A)** pour **10,2 M€** auprès de **RAISE Impact, Telos Impact, Althelia Funds (Mirova)**, et de Business Angels
- Première levée de fonds **seed** en janvier **2017** auprès de **Kima Ventures, Anaxago**, et de Business Angels
- **Fondé en 2014** par Syrine Chaalala et Mohamed Gastli avec la volonté de pérenniser la production alimentaire

nextProtein
feeding the future



Contexte de marché

- Les défis alimentaires sont un **sujet clé** au niveau mondial :
 - **Démographie en très forte croissance**
 - **Enjeux environnementaux** multiples (émissions de gaz liées à l'élevage et l'agriculture, réchauffement et dérèglement climatique, etc.)
- **Changer les modes de consommation** prend du temps

Rationnel d'investissement

- Soutenir le développement d'une start-up qui se positionne sur une **problématique centrale**
- Secteur en forte progression qui va être la cible de **croissances externes** dans la **prochaine décennie**
- **Stratégie disruptive** et **moins radicale pour le consommateur** en impactant l'alimentation des animaux et des plantes



**CAPITAL
INITIATION**

Le Bootcamp pour découvrir le Private Equity de l'intérieur



LIKE



SHARE



COMMENT



SAVE

Rédaction :

Tristan CZEKALA, Julien LEGRAS, Igor ROMANELLI